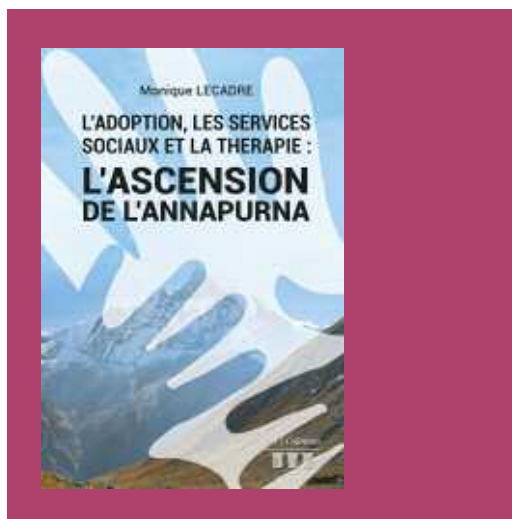


ADOPTION LA MÈRE ET LES PROFESSIONNELS

CERTAINS INTERVENANTS SOCIAUX PARLAIENT D'ELLE COMME D'UNE FEMME

« qui ne pouvait pas devenir une mère avec un grand M ». Monique Lecadre se souviendra toujours de cette humiliation. Enseignante, elle a adopté son premier fils, Thierry, en 2006, et le second, Ariel, quatre ans plus tard. Agés de 6 et 7 ans, les deux enfants ont déjà un lourd passé. Pas de quoi rebuter la célibataire qui a l'habitude d'encadrer de jeunes adolescents dans son lycée. Sauf que Thierry a des convulsions que les médecins prennent au départ pour des crises d'épilepsie mais qui s'avèrent être, en réalité, des crises d'angoisse. Ariel, lui, urine sur lui et se roule par terre pour ne pas rentrer à la maison. Les épreuves sont telles que la mère adoptive sollicite une aide éducative à domicile (AED). Mais bientôt, Thierry est admis en Mecs (maison d'enfants à caractère social) et Ariel bénéficie d'une mesure d'AEMO (action éducative en milieu ouvert). Monique Lecadre découvre alors l'univers médico-socio-judiciaire. Et des professionnels qui jugent trop hâtivement qu'elle ne sait pas s'y prendre avec ses enfants. Bref, elle est coupable. Ainsi, si son premier fils est violent et qu'il a dû intégrer une chambre de contention, c'est qu'elle n'est pas venue lui rendre visite. Si ce n'est que le pédopsychiatre lui avait interdit



« L'adoption, les services sociaux et la thérapie : l'ascension de l'Annapurna » - Monique Lecadre - Ed. Les 3 Colonnes, 26 €.

de venir. La maman, bien intégrée socialement et professionnellement, a toujours coopéré avec les professionnels de la protection de l'enfance. Elle rend même hommage à leur considérable travail et à une « éducatrice adorée ». Mais elle aurait préféré que certains ne voient pas en elle qu'une femme « dépassée », voire « demeurée » et que « le grand manitou » ou « la grande prêtresse » soient moins dogmatiques et arbitraires. « Parmi les professionnels qui jugent et qui sont persuadés de détenir le savoir, est-ce qu'ils auraient été meilleurs que les parents adoptifs en difficulté qui ne sont pas dans le déni et qui demandent de l'aide ? », interroge-t-elle à propos des atteintes illégitimes à ses droits parentaux, des agressions et des dérapages verbaux dont elle a été l'objet. ●

BRIGITTE BÈGUE

➔ « Histoire des politiques sociales. 30 ans d'expertise de l'Igas » - Dirigé par Dominique Giorgi - Presses de l'EHESP, 32 €.



POLITIQUES PUBLIQUES LE TEMPS DES DÉCIDEURS

CHAQUE ANNÉE, L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS) PUBLIE DES RAPPORTS D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES. Leurs propositions restent souvent lettre morte ou ne sont prises en compte que bien plus tard, car « la décision publique obéit à des lois et des temps qui ne sont pas forcément ceux des inspections ». Mais, parfois, ces investigations aboutissent à des mesures spécifiques, des réorientations ou des réformes. Ce sont ces dernières que rassemble ce livre dans lequel une soixantaine de contributeurs racontent les suites données à leurs missions. On y apprend que dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté, le débat sur la « conditionnalité » des aides versées date de la création du RMI (revenu minimum d'insertion) en 1998. Il en va de même pour une autre question toujours d'actualité : l'articulation entre solidarités nationale et locale, autrement dit entre l'Etat et les départements. Un recueil instructif mais qui laisse ces deux questions en suspens : quels rapports sont restés sans effets ? Et pour quelles raisons ? ●

B. B.